

# Programme de réparations de la CPI dans l'affaire M. Ahmad Al Faqi Al Mahdi



M. Ahmad Al Faqi Al Mahdi a été reconnu coupable en tant que coauteur du crime de guerre consistant à diriger intentionnellement des attaques contre des édifices religieux et historiques à Tombouctou, au Mali, en juin et juillet 2012.

€2,7M

Montant total de la responsabilité financière de M. Ahmad Al Faqi Al Mahdi : 2 700 000 € dont 577 669 € ont été alloués aux réparations individuelles et 2 122 331 € aux réparations collectives.



Trois catégories de victimes ont été reconnues par les juges de la Cour pénale internationale: ceux ayant un lien exclusif avec les bâtiments protégés qu'il soit moral et/ou économique; la communauté de Tombouctou; et la population malienne et la communauté internationale

1691

1691 personnes (902 femmes et 786 hommes) ont été reconnues éligibles aux réparations individuelles par les juges de la Cour pénale internationale. Au 31 décembre 2024, le TFV de la CPI a finalisé le paiement de 1688 personnes.

Trois personnes restent injoignables malgré les efforts pour les joindre.



- Trois modalités de réparations collectives sont mis en œuvre pour réparer les préjudices de la communauté de Tombouctou:
  - dispositif de réparation économique
  - dispositif de commémoration
  - dispositif de restauration du patrimoine culturel

Le TFV collabore avec trois partenaires pour la mise en œuvre de ces mesures collectives: CFOGRAD, la Fondation CIDEAL et UNESCO.



Reparations symboliques : le 30 mars 2021, le TFV de la CPI et les autorités maliennes ont conjointement organisé la cérémonie de remise d'un euro symbolique à la République du Mali au nom de la population malienne, et à l'UNESCO au nom de la communauté internationale, les édifices détruits relevant du patrimoine culturel malien et mondial.



Chaque étape de conception et de mise en œuvre a impliqué des mécanismes décisionnels locaux composés de femmes et d'hommes représentant les différentes couches de la communauté de Tombouctou, afin de garantir l'inclusion et l'appropriation. La coopération et l'implication des autorités locales avec les autorités locales et nationales a été essentielle pour assurer la pérennité des réparations et leur intégration dans les efforts globaux des autorités maliennes pour la paix et le développement.



Diverses mesures ont été mises en place pour garantir la pleine participation des femmes de la communauté, notamment une évaluation de genre et un plan d'action genre (prévoyant notamment des actions positives, des quotas, des groupes de travail féminins, des formations du personnel et l'institution de référents genre). Ces mesures ont permis une participation significative des femmes, tant dans la prise de décision que dans le bénéfice des réparations.



Le montant total de la responsabilité a été financé par d'autres contributions volontaires du Canada, de la Norvège, de l'Allemagne, de l'Italie et du Royaume-Uni, ainsi que par des contributions non affectées d'autres États.



- 100% des réparations individuelles ont été exécutées
- 100% des réparations symboliques ont été exécutées
- 80% des réparations collectives ont été exécutées



Film sur le programme de réparations Ahmad Al Faqi Al Mahdi



Film Al Walidji sur le rôle et la signification des édifices protégés

Last Update: 2 sept 2025